

REDACTION : ROUBAIX, rue de la Concordie, 7, près la place du Trichou. — (Téléphone 651) TOURCOING, rue Verre, 53 (Téléphone 1579) Siège administratif : Rue de Béthune, 27, à Lille (Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr. Hors départements limitrophes Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES... 0 fr. 05 le ligne RECLAMES... 0 fr. 75 le ligne FAITS DIVERS... 1 fr. LOCALES... 1 fr. Les annonces seront reçues aux bureaux du journal à Paris, dans nos bureaux 80, rue Tailbout. TÉLÉPHONE A ROUBAIX : N° 691 | A TOURCOING : N° 961 A LILLE : N° 98

DEMANDEZ ! DEMANDEZ ! Le Supplément Illustré du « Progrès du Nord »

qu'il paraîtra chaque semaine à partir du mercredi 22 janvier prochain et ne sera vendu que CINQ centimes

le plus soigné le plus spirituel le plus amusant le plus convenable

de tous les suppléments illustrés. Ses huit pages de texte et de gravures colorées couvrent des heures de bon et saine gaîté à tous ceux qui le tiennent et ceux-là seront des milliers et des milliers. Il n'y aura pas un seul lecteur de notre journal qui ne devienne le lecteur du SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ

vendu CINQ centimes Le réclamer mercredi prochain à nos vendeurs DEMANDEZ ! DEMANDEZ ! Le Supplément Illustré du « Progrès du Nord »

vendu CINQ CENTIMES Lire plus loin : A Lille, un drama conjugal. A Douai, deux matraques ondoient pour dix mille francs de bijoux.

OPINIONS Laudatores temporis acti

Une fois l'an, ils ont leur revanche. Ils peuvent parler sans être contredits. Ils peuvent dénigrer le présent en toute liberté. Ils peuvent glorifier le passé devant l'avenir respectueux et déferent. Car ils furent presque tous des apologistes du passé, ces vieillards auxquels la Constitution et le privilège de l'âge assignèrent des présidences éphémères. Ils sont restés figés dans leurs souvenirs. Leur évolution s'est arrêtée à un stade qui pour eux fut définitif. Impuissants à le dépasser, ils opposent la passivité à tout effort vers d'autres conceptions. Ils veulent mourir, comme le disait, hier, M. Louis Passy à la Chambre, dans l'impénitence finale.

Mais ce vieillard, tel qu'il devait être, ne ressemble pas toujours au vieillard tel qu'il est. Le bon Horace, jadis, en traça un portrait peu agréable. Est-ce pour rester fidèle à ses classiques, que M. Louis Passy a tenu à en reproduire le caractère ?

Il ne fut pas aimable pour la majorité. M. Louis Passy. Avec mesure et courtoisie, il prononça contre la République en marche le réquisitoire amer d'un désabusé.

Tout est à blâmer, à l'en croire, dans la politique moderne. Nous désorganisons la France, la famille, la propriété. C'est un article de Drumont qu'il nous a tu à la tribune, avec quelques précautions parlementaires comme correctif.

Rien ne manque au catalogue de nos maux, depuis le rachat de l'Ouest jusqu'à la dictature des grandes commissions. Un de nos collègues de la même région émettait naguère moi cette réflexion : « Mais Passy protestait déjà contre la dictature en 1890. Seulement, il luttait alors contre l'empire en sa qualité d'orléaniste ».

Veut bien longtemps que l'empire est défunt et le spectre de la dictature hante encore le cerveau de ce vieillard. Il ne distingue pas entre le tyran collectif qu'est le suffrage universel et le sabre de l'usurpateur qui envoyait ses adversaires à Lambessa.

Cette erreur de date a provoqué les sourires de la majorité. Mais la droile, qui n'y regarda pas de si près et que le seul nom de dictature met en joie, applaudit à tout rompre ce paradoxe séculaire.

Le premier acte de cette dictature et la meilleure réponse à cette harangue, a été l'élection, sans concurrent, de M. Henri Brisson.

Je souhaite qu'elle produise d'autres effets : elle a en fait été la coalition de tous les intérêts conservateurs, dont M. Passy fut le truchement.

Contre son programme de réformes laïques et sociales, tous les égoïsmes et tous les préjugés se dressent. Ils ne reculeront pour lui faire échec, devant aucune question et devant aucune ruse. Les manœuvres les plus subtiles, les ajournements les plus habiles, les diversions les plus trompeuses vont être mises en œuvre pour former comme un rempart d'hypercritique au-devant des intérêts et des privilèges que la démocratie veut atteindre.

Si le conservatisme avait le dernier mot dans cette bataille, si l'énergie réformatrice se brisait contre les obstacles du passé, alors M. Passy aurait prédit justement que la France périrait et que la République se dissout.

L. LAFERRÈRE, député de l'Hérault. FEMINISME Une Malheureuse

abandonnés à cette volonté fustigée à plus riante à espérer cette conscience obscure, de ces facultés dévoyées. Cet état d'esprit rayonne, détruit la sympathie et l'idée de justice.

Le malheur éloigne comme la haine, la malchance se complique des volontés mauvaises qui paralysent la victime que les nobles et les badauds blâment simplement parce que personne ne veut admettre qu'on puisse connaître les pitiés dévotées sans être capable de sérieux méfaits.

La justice, représentée belle et sereine, rendait ses arrêts avec calme et loyauté, pourrait souvent prendre la forme d'une adresse méprisante.

Les lois antiques ne se modifient guère, les maisons de détention et de correction s'amendent pas les coupables, les prévenus innocents qui subissent une longue détention comme Jeanne Weber, sont mis en contact avec les pires criminels, à moins de demander le régime cellulaire et celui-ci ne peut rien non plus pour le relèvement moral.

Tout est à blâmer, à l'en croire, dans la politique moderne. Nous désorganisons la France, la famille, la propriété. C'est un article de Drumont qu'il nous a tu à la tribune, avec quelques précautions parlementaires comme correctif.

Je souhaite qu'elle produise d'autres effets : elle a en fait été la coalition de tous les intérêts conservateurs, dont M. Passy fut le truchement.

Contre son programme de réformes laïques et sociales, tous les égoïsmes et tous les préjugés se dressent. Ils ne reculeront pour lui faire échec, devant aucune question et devant aucune ruse. Les manœuvres les plus subtiles, les ajournements les plus habiles, les diversions les plus trompeuses vont être mises en œuvre pour former comme un rempart d'hypercritique au-devant des intérêts et des privilèges que la démocratie veut atteindre.

Si le conservatisme avait le dernier mot dans cette bataille, si l'énergie réformatrice se brisait contre les obstacles du passé, alors M. Passy aurait prédit justement que la France périrait et que la République se dissout.

L. LAFERRÈRE, député de l'Hérault. FEMINISME Une Malheureuse

Jeanne Weber, surnommée l'ogresse, malgré sa taille menue, se dresse et son allure timide, a été mise en liberté après les expertises de praticiens dont on ne peut mettre en doute le caractère intégral et la science.

les troupes de couverture allemandes ? En somme, Guillaume II peut déclarer la guerre quand il lui plaît, sur un simple ordre téléphonique parti de son cabinet. Voilà la vérité pure et simple.

Chez nous, le Président de la République ne peut pas déclarer la guerre sans l'assentiment des deux Chambres. Sont-ce les deux Chambres, réunies en assemblée nationale, ou les deux Chambres séparément ? Dans ce dernier cas, qu'advient-il si l'une des deux optime pour la guerre et l'autre en sens contraire ? Voilà, certes, des points qui ont leur importance. Aucun n'est cependant écarté par la Constitution du 19 février 1875. Mais il y a plus fort que cela. Car, étant donné à ne faire la guerre que conjointement, nous ferons pour parler à une agression des Allemands, que de savoir par quel moyen nous nous pouvons prendre l'initiative d'une guerre.

Or, pour parler à une agression, que faut-il ? Etre en mesure de lancer l'ordre de mobilisation dès qu'il est donné en Allemagne ou aussitôt après une agression sur notre territoire ne nous a aucun doute sur les intentions de nos voisins. Chose étrange, mais exacte, il n'y a pas dans nos lois un texte qui précise à cet égard le droit d'ordonner la mobilisation. Il est certain que le ministre de la guerre est désigné pour lancer l'ordre de mobilisation. Mais de quel droit ?

Il est certain que le ministre de la guerre est désigné pour lancer l'ordre de mobilisation. Mais de quel droit ?

Il est certain que le ministre de la guerre est désigné pour lancer l'ordre de mobilisation. Mais de quel droit ?

Il est certain que le ministre de la guerre est désigné pour lancer l'ordre de mobilisation. Mais de quel droit ?

Il est certain que le ministre de la guerre est désigné pour lancer l'ordre de mobilisation. Mais de quel droit ?

Il est certain que le ministre de la guerre est désigné pour lancer l'ordre de mobilisation. Mais de quel droit ?

Il est certain que le ministre de la guerre est désigné pour lancer l'ordre de mobilisation. Mais de quel droit ?

Il est certain que le ministre de la guerre est désigné pour lancer l'ordre de mobilisation. Mais de quel droit ?

A LA CHAMBRE

On aborde la discussion de l'impôt sur le revenu

LE DÉLIT D'OPINION, COMMIS PAR LES MILITAIRES DE LA TERRITORIALE

Le général Drude à la Chambre

Paris, 20 janvier. Le général Drude est venu, au cours de la séance, dans les couloirs intérieurs de la Chambre, où il a été introduit par le commandant militaire du Palais. Il s'est entretenu avec des députés amis, notamment M. Jourde, de Bordeaux.

LA SÉANCE

M. Henri Brisson préside.

Le délit d'opinion

M. Lasies dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à déposer dans le plus bref délai possible, un projet de loi permettant aux tribunaux de droit commun les délits d'opinion commis par les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée territoriale.

EXCLUS

Les cas du député Breton. — Questions diverses

Paris, 20 janvier. Le conseil national du parti socialiste unifié a tenu, hier, trois réunions, pour s'occuper des différentes questions à son ordre du jour.

LES FEMMES FRANÇAISES

Assemblée du Conseil National. — Une pétition au Parlement en faveur du suffrage féminin

Paris, 20 janvier. Le conseil national des femmes françaises a tenu hier son assemblée statutaire.

L'ESPRIT D'HIÉR ET D'AUJOURD'HUI

Il est certain que le ministre de la guerre est désigné pour lancer l'ordre de mobilisation. Mais de quel droit ?

LES FEMMES FRANÇAISES

Le conseil national des femmes françaises a tenu hier son assemblée statutaire.

L'ESPRIT D'HIÉR ET D'AUJOURD'HUI

Il est certain que le ministre de la guerre est désigné pour lancer l'ordre de mobilisation. Mais de quel droit ?

LES FEMMES FRANÇAISES

Le conseil national des femmes françaises a tenu hier son assemblée statutaire.

L'ESPRIT D'HIÉR ET D'AUJOURD'HUI

Il est certain que le ministre de la guerre est désigné pour lancer l'ordre de mobilisation. Mais de quel droit ?